

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

### PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation Légale : **17 Mai 2024**  
Date de Publication et d’Affichage : **27 Mai 2024**

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 23 Mai 2024 à 20H00 en Mairie

**Effectif légal du Conseil Municipal : 15**

**Membres en fonction : 12**

**Quorum nécessaire : 7**

**Sous la Présidence de : M. Claude WINDSTEIN Maire de LA PETITE-PIERRE**

**Membres présents :** Mme Marie-Christine MILLER-AMARD, M. Eric HECKEL *Adjoints au Maire*  
MM. Philippe LUSTIG, Gabriel DALSTEIN, Mme Laure RINCKEL-GEYER, MM. Frédéric BAUER, Eric  
WILHELMY-ARNOULD, Vincent d’AGOSTO, Mme Brigitte AUBERT, M. Emmanuel LEGRAND  
*conseillers municipaux*

**Membre absent excusé :** M. Alain BAILLET

**Membres ayant délégué leur mandat (procurations) : 1** (Alain BAILLET à Gabriel DALSTEIN)

**Secrétaire de séance :** M. Frédéric BAUER



### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance par le Conseil Municipal
- Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et point financier
- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

### DÉLIBÉRATIONS

- 1. Adoption du programme de travaux d’exploitation et de l’état prévisionnel des coupes en Forêt Communale pour 2024**
- 2. Création d’en emploi permanent d’Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet**
- 3. Acquisition d’une parcelle privée (régularisation)**
- 4. Remboursement de frais avancés par des élus municipaux**
- 5. Point d’étape sur le projet de refonte de la traversée de la Commune**
- 6. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
  - A. *Composition du bureau de vote pour la tenue des Elections Européennes le dimanche 9 juin 2024*
  - B. *Problématiques diverses aux abords de la Route d’Ingwiller*
  - C. *Moratoire de la Région Grand Est concernant le financement de la pause méridienne (Regroupement Pédagogique Intercommunal)*



#### ❖ **Désignation d’un Secrétaire de séance**

Conformément à l’Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de nommer M. **Frédéric BAUER** pour remplir la fonction de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

**ADOPTÉ**

❖ **Approbation du Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du Procès-verbal de la précédente séance ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE-PIERRE du Jeudi 4 Avril 2024 n'appelle pas d'observation de la part des conseillers municipaux. Le Procès-Verbal est ensuite adopté par les membres présents puis signé par le Maire et le Secrétaire de séance.

**ADOPTÉ**

\*

❖ **Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et point financier**

**A. Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance**

**Les mercredis :** Réunions de coordination Maire – Adjoints et permanence

**B. Point Financier :** M. Heckel, 2<sup>ème</sup> adjoint en charge des finances, effectue un bref point financier sur la situation et l'évolution des principales dépenses et recettes enregistrées à ce jour en section de fonctionnement et d'investissement

❖ **Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

-

\* \* \*

**1. Adoption du programme de travaux d'exploitation et de l'état prévisionnel des coupes en Forêt Communale pour 2024**

M. le Maire présente aux élus le programme des travaux d'exploitation (prévision des coupes) et le programme d'actions 2024 préconisé par l'Office National des Forêts pour la gestion durable du patrimoine forestier.

Les programmes, donnés à titre indicatif, sont susceptibles de subir des adaptations en fonction des coupes à effectuer ou encore selon les priorités qui seront fixées par la Commune en cours d'année.

**I. ÉTAT DE PRÉVISION DES COUPES 2024 – TRAVAUX D'EXPLOITATION**

PARCELLES	Bois d'œuvre Feuillus	Bois œuvre Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'industrie Résineux	Chauffage	Volume non façonné		VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE€ HT
	M3	M3	M3	M3		M3	Stères		
18.b	13		56			59	85	129	4 620,00
18.I	126	4	111			134	191	374	17 380,00
7	189	67	196	8		202	289	662	30 660,00
<b>Sous-Total</b>	<b>326</b>	<b>70</b>	<b>363</b>	<b>2</b>		<b>95</b>	<b>565</b>	<b>1165</b>	<b>52 660,00</b>

VENTILATION DES DÉPENSES D'EXPLOITATION PRÉVUES EN € H.T. (honoraires compris) :

RECETTE BRUTE en € H.T.	Frais d'abattage-façonnage à l'entreprise en € H.T.	Frais de Débardage et câblage en € H.T.	RECETTE NETTE PRÉVISIONNELLE hors honoraires en € H.T.
<b>52 660,00</b>	21 840,00	10 100,00	<b>20 720,00</b>
	Honoraires en € H.T. (à déduire)		1 313,00
	Autres dépenses en € H.T. (à déduire)		7 310,00
	Coupes en vente sur pied		0,00
	<b>BILAN NET PREVISIONNEL en € H.T.</b>		<b>12 097,00</b>

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied, et, en application de l'article 4 du règlement organisant les relations entre les collectivités et l'ONF pour préparer la commercialisation de leurs bois dans le cadre des ventes de gré à gré, donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe.

En application de l'article L. 214.6 du Code Forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. L'ONF reversera à la Commune la part des produits nets encaissés lui revenant, à proportion de la quotité mise

en vente, déduction faite des frais de recouvrement dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.

Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF, et la Commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

Les bois façonnés en bloc pourront également, au cas par cas, faire l'objet d'un regroupement pour une vente groupée selon les mêmes modalités que celles décrites ci-dessus.

**Enfin, le Conseil Municipal sollicite également une nouvelle offre de prix comparative avant la réalisation des travaux d'exploitation.**

## **II. PROGRAMME D'ACTIONS 2024 (TRAVAUX PATRIMONIAUX ET SYLVICOLES)**

NATURE DES TRAVAUX	LOCALISATION	QUANTITE ESTIMEE	PRIX TOTAL en € H.T
<b>DESCRIPTION DES ACTIONS ET LOCALISATIONS</b>			
<b>TRAVAUX DE MAINTENANCE</b>			
Entretien du parcellaire	Localisation Parcels-10+11 et 14 à 18 (950 ml)	32 ha	
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>2 780.00 €</b>
<b>TRAVAUX DE PLANTATION AVEC PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER</b>			
Travaux préalables à la régénération : préparation du sol (ha)			
Mise en place de clôture (ml)	Parc. 7u	600 ml	
Fourniture de piquets pour clôture grillagée pour régénération (u)			
Fourniture de répulsifs (kg)			
Application de répulsif (ha)			
Fourniture de grillage pour régénération (ml)			
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>16 000.00 €</b>
<b>TRAVAUX DE PLANTATION - REGENERATION</b>			
Fourniture de plants de pin sylvestre (pl)			
Travaux préalables : préparation du sol (ha)	Parc. 14r	1,10 ha	1 520.00 €
Fourniture de plants de chêne sessile			
Régénération par plantation : mise en place des plants (pl)			
Fourniture de plants de pins laricio (pl)	Parc. 14r, 16u, 17i	700 pl	1 030.00 €
Mise en place de plants (pl)	Parc. 14r, 16u, 17i	700 pl	1 400.00 €
Régénération par plantation : mise en place de plants en regarnis ou complément de régénération			
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>3 950.00 €</b>
<b>TRAVAUX SYLVICOLES</b>			
Détourage dans les peuplements (unité)			
Toilettage après exploitation	Parc. 16u	9,27 ha	
Intervention en futaie régulière			
Taille de formation			
Nettoisement de régénération (ha)			
Protection contre le gibier (ha)			
Dégagement de plantation ou semis artificiel (ha)	Parc. 16u, 17i	0,60 ha	1 050.00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>1 050.00 €</b>
<b>INFRASTRUCTURE</b>			
Voirie (km)	Entretien ponctuel		
Assainissement (km)	Curage des fossés		
Divers			
<b>TOTAL H.T. TRAVAUX</b>			<b>5 000.00 €</b>

Après avoir pris connaissance du programme d'actions préconisé par l'O.N.F. et en avoir discuté, le Conseil Municipal décide d'adopter ledit programme concernant les travaux patrimoniaux et sylvicoles 2024, à hauteur de **5.000,- € H.T.** (partie « travaux sylvicoles » + Travaux de plantation-régénération uniquement).

Les Conseillers Municipaux acceptent de donner mandat au Maire pour l'accord sur le contrat définitif qui sera présenté par l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS.

Les programmes, donnés à titre indicatif, sont susceptibles de subir des adaptations en fonction des coupes à effectuer ou selon les priorités qui seront fixées par la Commune en cours d'année.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	11	1	0	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 23 Mai 2024.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

## 2. Création d'en emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est indiqué aux élus qu'en raison d'une possibilité d'avancement de grade d'un agent communal, il serait envisageable de procéder à la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Vu** le C.G.C.T.,

**Vu** le Code Général de la fonction Publique,

**Vu** le tableau des effectifs,

**DECIDE :**

- de procéder à la création de l'emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet (durée hebdomadaire de service de 35H/35H) **à compter du 1<sup>er</sup> Août 2024**, chargé d'assurer les fonctions d'accueil du public, de suivi de l'urbanisme, Etat civil, gestion des plannings et salles, cimetièrre, formalités administratives diverses et gestion administrative en appui au secrétariat de Mairie,
- de procéder à la suppression à compter de la même date du poste permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- De modifier ainsi le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	11	1	0	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 23 Mai 2024.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

## 3. Acquisition d'une parcelle privée

Il est exposé aux élus qu'à l'occasion de la consultation de propriétaires fonciers effectuée au courant de l'année 2023 dans le cadre du renouvellement des baux de chasse, il est apparu qu'une parcelle privée a été omise lors d'une vente de différents terrains par les Cts WEHRUNG Emile à la Commune en 2003.

Après examen des documents de l'époque et vérification au Livre Foncier par le notaire, il semble qu'une omission soit survenue en raison d'une numérotation parcellaire pouvant prêter à confusion et d'une contenance identique de 7,70 ares pour les parcelles N° 626 et N° 303 situées en section C, lieudit « Altenburg ».

Suite à une demande de régularisation formulée par l'un des Cts WEHRUNG, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

## DECIDE :

- De procéder à une régularisation de situation et à l'acquisition complémentaire de la parcelle identifiée sous le **N° 303 en Section C, lieudit « Altenburg »**, actuellement inscrite au nom de M. Wehrung Emile (gest. : Mme Berthe WEHRUNG, 5 Rue du Vercors, 67430 WALDHAMBACH), d'une **contenance de 07a70ca**,
- D'accepter l'acquisition de cette parcelle au prix de 15,- € l'are, soit un montant de **115,50 €**,
- De charger M. le Maire de faire établir un projet d'acte de vente auprès de l'étude notariale de Me Luc SENDEL, notaire à 67290 LA PETITE-PIERRE,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié définitif à intervenir pour cette acquisition,
- Que la Commune prendra à sa charge les frais d'acte notarié découlant de cette vente amiable,
- De prévoir au budget les crédits nécessaires au titre de cette régularisation.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	11	1	0	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 23 Mai 2024.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

## 4. Remboursement de frais avancés par des élus municipaux

Suite au règlement par avance de certains frais par des élus municipaux, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'autoriser le remboursement des montants suivants :

- **101,30 €** à Mme Marie-Christine MILLER-AMARD, au titre du règlement direct d'un achat d'engrais professionnel destiné au service technique pour l'entretien des espaces verts communaux (selon Facture justificative AMAZON N° INV-FR-143341341-2024-2456 en date du 13 Mai 2024),
- **100,80 €** à M. Claude WINDSTEIN, pour la réactivation d'une offre Unique du prestataire 02switch concernant l'hébergement du site internet de la Commune (facture justificative 02switch N° 20240055835 en date du 31/03/2024) et dont le règlement a été effectué d'avance par carte bancaire afin d'éviter une interruption du service,
- **133,20 €** à M. Eric HECKEL pour la mise en place d'un abonnement Cloud pour la Mairie (selon facture INFOMANIAK N° 5591533 en date du 07/05/2024) dont le règlement a dû être effectué d'avance par carte de crédit.

M. le Maire est chargé de procéder aux remboursements en question aux intéressés sur présentation des justificatifs d'achat ou de règlement.

Les montants seront pris en charge sur le budget général de l'Exercice 2024 de la Commune.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	11	1	3	9	9	0	0

Fait et délibéré en séance le 23 Mai 2024.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

## 5. Point d'étape sur le projet de refonte de la traversée de la Commune

M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue en Sous-Préfecture le 15 Mai 2024 en présence de représentants de la Direction Départementale des Territoires, de la Région Grand Est, de la Communauté de Communes de HANAU – LA PETITE-PIERRE, du SYCOPARC et de la Collectivité européenne d'Alsace, dans le cadre d'une présentation générale du projet de réaménagement de la traversée de la Commune.

Concernant les aspects financiers du projet, M. le Maire a indiqué qu'un montant maximal de 300.000, - € environ pouvait être raisonnablement engagé par la Collectivité, mais que, au vu de l'envergure de l'opération, celle-ci devait en parallèle bénéficier d'un soutien financier indispensable de la part des différents partenaires financiers, afin d'en permettre la concrétisation.

Pour mémoire, le chiffrage financier global estimatif s'établit à ce jour comme suit (cf dernière délibération municipale N° 1 du 29 février 2024) :

- 1.232.500,- € HT (1.479.000,- €TTC) pour la tranche ferme,
- 1.330.000,- € HT (1.596.000,- € TTC) pour la tranche conditionnelle (*plus-value incluse pour trottoirs en pavés béton 44.325,- €HT*).

Le montant des travaux de compétence communale est évalué à **1.664.855,- €HT** et le montant prévisionnel des recettes à **1.331.884,- €**, soit un reste à charge de la Collectivité d'approximativement **332.961,- €HT**.

Concernant la prise en compte de l'opération dans le calcul des Attributions de Compensation via le Communauté de Communes de HANAU – LA PETITE-PIERRE, un étalement des AC sur une période de 20 années au lieu des 10 années habituellement en usage est à étudier et pourrait éventuellement être envisagé.

Il est rappelé aux élus que la Communauté de Communes de HANAU – LA PETITE-PIERRE assurera la maîtrise d'ouvrage du projet de réaménagement, sous la forme d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage des travaux de compétence communale.

A l'issue d'une récente réunion de la Commission en charge de la fixation des opérations éligibles à la D.E.T.R., il s'avère que le projet communal n'a pas été retenu (absence de fonds orientés sur ce projet pour l'instant), alors que le soutien de l'Etat s'avère primordial pour sa réalisation.

M. le Maire propose en conséquence de poursuivre le travail engagé et d'étudier d'autres possibilités de financement (DSIL, Fonds Vert...) susceptibles d'être appuyées par les services de l'Etat, dans un délai toutefois limité, en raison du risque d'un abandon pur et simple du projet en cas d'insuffisance de financements.

Enfin, les élus font part de leur incompréhension face l'absence d'inscription de cette opération dans la liste des opérations éligibles à la DETR 2024, étant donné que ce projet « phare » vise à répondre à des enjeux majeurs en matière de sécurisation des cheminements piétons, de circulation des véhicules, tout en contribuant à améliorer le cadre de vie des habitants et des touristes par la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- Demande un réexamen urgent du dossier par les services de l'Etat et sa prise en compte au titre de l'un des fonds de soutien en faveur des collectivités,
- Décide de solliciter l'ensemble des interlocuteurs, afin que les objectifs de l'opération et les engagements des parties prenantes soient à nouveau clairement définis,
- Souhaite enfin connaître les raisons ayant abouti à l'absence d'inscription dudit dossier au titre de la programmation DETR 2024.

M. le Maire est chargé de notifier la présente décision au représentant de l'Etat et à poursuivre les démarches en vue de l'aboutissement d'une décision permettant de valider formellement les aides financières indispensables à la réalisation du projet.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	11	1	0	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 23 Mai 2024.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

## 6. Divers, informations et communications au Conseil Municipal

### A. Composition du bureau de vote pour la tenue des Elections Européennes le dimanche 09 Juin 2024

<b>08H-10H</b>	<b>WINDSTEIN Claude</b>	<b>Président</b>
	LUSTIG Philippe	Secrétaire
	DALSTEIN Gabriel	Assesseur
	MILLER-AMARD Marie	Assesseur

<b>10H-12H</b>	<b>LEGRAND Emmanuel</b>	<b>Président</b>
	LEPOUTRE Guy	Secrétaire
	KREBS Frédéric	Assesseur
	BAUER Frédéric	Assesseur

<b>12H-14H</b>	<b>MILLER-AMARD Marie</b>	<b>Présidente</b>
	HECKEL Eric	Secrétaire
	AUBERT Brigitte	Assesseur
	HECKEL Maeva	Assesseur

<b>14H-16H</b>	<b>WILHELMY-ARNOULD Eric</b>	<b>Président</b>
	LEGRAND Emmanuel	Secrétaire
	BAILLET Alain	Assesseur
	HOLDERITH Fabrice	Assesseur

<b>16H-18H</b>	<b>WINDSTEIN Claude</b>	<b>Président</b>
	LUSTIG Philippe	Secrétaire
	DALSTEIN Gabriel	Assesseur
	MILLER-AMARD Marie	Assesseur

### B. Problématiques diverses aux abords de la Route d'Ingwiller

Chutes d'arbres sur certaines propriétés privées par défaut d'entretien, affaissement du trottoir à proximité de l'Hôtel Restaurant « La Clairière » nécessitant des travaux d'enrochement et de réfection urgents, problèmes de ravinement en divers endroits. Un courrier sera adressé aux propriétaires concernés.

### C. Moratoire de la Région Grand Est concernant le financement de la pause méridienne (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Mise en place d'un moratoire concernant la prise en charge de la pause méridienne et des frais de transport correspondants par la Région Grand Est. Suppression de la prise en charge à prévoir après la mise en service du périscolaire à Petersbach.



\* \* \*

L'Ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, M. le Maire déclare la séance close à 21H30.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le **23 Mai 2024, à 21H30** est signé, après lecture, par le Maire et le Secrétaire de séance.

Il est transmis sans délai au représentant de l'Etat.

<b>Claude WINDSTEIN</b> Maire	
----------------------------------	--

<b>Frédéric BAUER</b> Secrétaire de séance	
---	--

\* \* \*

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance ont également signé ci-dessous :

<b>Claude WINDSTEIN</b> Maire		<b>Alain BAILLET</b> Conseiller Municipal	<i>ABSENT EXCUSE</i>
<b>Marie-Christine MILLER-AMARD</b> 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire		<b>Frédéric BAUER</b> Conseiller Municipal	
<b>Eric HECKEL</b> 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire		<b>Eric WILHELMY-ARNOULD</b> Conseiller Municipal	
<b>Philippe LUSTIG</b> Conseiller Municipal		<b>Vincent d'AGOSTO</b> Conseiller Municipal	
<b>Gabriel DALSTEIN</b> Conseiller Municipal		<b>Brigitte AUBERT</b> Conseillère Municipale	
<b>Laure RINCKEL-GEYER</b> Conseillère Municipale		<b>Emmanuel LEGRAND</b> Conseiller Municipal	

**LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE  
Mercredi 19 Juin 2024 à 20H00 en Mairie**

\*\*\*\*\***MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU**\*\*\*\*\*  
Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché en Mairie le **27 Mai 2024** et également publié sur le site internet de la Commune.